RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00319
Numéro SIREN : 804 578 177
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2020 sous le numéro de dépôt 2454

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1170 ROUTE DE LURET 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 80457817700011 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 800	AG 2 800		
	Fonds commercial (1)	AH	30 500	AI	30 500	500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	146 642	AS 123 317	23 325	46 081
	Autres immobilisations corporelles	AT	39 532	AU 10 141	29 392	9 300
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 000	BI	1 000	1 000
	TOTAL (II)	BJ	220 474	BK 136 258	84 217	56 881
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	191 057	BM	191 057	196 129
	En cours de production de biens	BN	43 541	BO	43 541	26 378
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	461 937	BY	461 937	800 103
	Autres créances (3)	BZ	44 212	CA	44 212	114 694
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	395 121	CG	395 121	102 114
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 858	CI	5 858	2 563
	TOTAL (III)	CJ	1 141 726	CK	1 141 726	1 241 982
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 362 200	1A 136 258	1 225 943	1 298 863

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0.0.....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	661 185	454 660
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	123 857	206 526
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	895 042	771 185
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 751	45 083
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 167	42 099
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 229	270 294
	Dettes fiscales et sociales	DY	159 110	167 737
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 642	2 465
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	330 900	527 677
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 225 943	1 298 863

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	291 289	527 677
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		43 679

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formalité obligatoire (article 53 A du C.G.I. Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	3 300	KE	KF 30 000
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	144 142	KT	KU 2 500
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	9 375	KW	KX 21 337
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 418	LC	LD 3 466
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	159 936	LO	LP 27 304
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 000	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	1 000	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	164 236	ØH	ØJ 57 304

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 33 300	1X 33 300
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 146 642	ML 146 642
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 30 713	MO 30 713
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 1 065	MT 8 820	MU 8 820
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 1 065	NH 186 174	NI 186 174
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 1 000	2G 1 000
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 1 000	2H 1 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 1 065	ØL 220 474	ØM 220 474

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 800	PF		PG		PH	2 800
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	98 061	QA	25 256	QB		QC	123 317
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 253	QE	2 402	QF		QG	4 655
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 241	QM	1 893	QN	648	QO	5 486
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	104 555	QV	29 551	QW	648	QX	133 458
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	107 355	ØP	29 551	ØQ	648	ØR	136 258

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : S.A.S ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 000	UV	1 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	461 937		461 937		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	23 165		23 165		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 108		16 108		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 939		4 939		
	Charges constatées d'avance	VS	5 858		5 858		
	TOTAUX	VT	513 007	VU	513 007	VV	
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 411	1 411		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	51 340	11 729	39 611	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	87 229	87 229		
Personnel et comptes rattachés		8C	66 524	66 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 621	41 621		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 094	44 094		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 871	6 871		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	29 167	29 167		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 642	2 642		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	330 900	VZ 291 289	39 611	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 660	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : La Nauze, 81500 ST LIEUX LES LAVAUR
804 578 177 RCS CASTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 juin 2020

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 123 856,96 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 785 042,35 euros.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Dominique PATARD



ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
SAS au capital de 100 000 €

Siège social : 1170 route de Luret – La Nauze
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

R.C.S. CASTRES N°804 578 177

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au COVID-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note de l'annexe « Évaluation des matières et marchandises » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société décrite dans la note « Evaluation des matières et marchandises » de l'annexe et mis en œuvre des sondages pour vérifier l'application de cette approche.

- La note de l'annexe « Ventilation du chiffre d'affaires net » expose le montant du chiffre d'affaires réalisé sur la période de l'exercice social 2019.

Dans le cadre de notre appréciation de l'exhaustivité du chiffre d'affaires, nous avons procédé à des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ploemeur,
Le 27 mai 2020,

Société SAPIENCE AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Représentée par,
Madame Emmanuelle SCHIER LE BEVER,
Associée signataire

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
28 AOUT 2020
COURRIER ARRIVE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 800	2 800				
	Fonds commercial (1)	30 500		30 500	500	30 000	NS
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	146 642	123 317	23 325	46 081	22 756-	49.38-
	Autres immobilisations corporelles	39 532	10 141	29 392	9 300	20 092	216.05
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000		
	Total II	220 474	136 258	84 217	56 881	27 336	48.06
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	191 057		191 057	196 129	5 073-	2.59-
	En-cours de production de biens	43 541		43 541	26 378	17 164	65.07
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	461 937		461 937	800 103	338 166-	42.27-
	Autres créances	44 212		44 212	114 694	70 482-	61.45-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	395 121		395 121	102 114	293 007	286.94
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 858		5 858	2 563	3 294	128.50
	Total III	1 141 726		1 141 726	1 241 982	100 256-	8.07-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 362 200	136 258	1 225 943	1 298 863	72 920-	5.61-

A.A.C.C.

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 000
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	661 185	454 660	206 526	45.42
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	123 857	206 526	82 669-	40.03-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	895 042	771 185	123 857	16.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 369	34	51 335	NS
	Concours bancaires courants	1 383	45 050	43 667-	96.93-
	Emprunts et dettes financières diverses	29 167	42 099	12 931-	30.72-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 229	270 294	183 065-	67.73-
	Dettes fiscales et sociales	159 110	167 737	8 626-	5.14-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 642	2 465	177	7.20
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	330 900	527 677	196 777-	37.29-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 225 943	1 298 863	72 920-	5.61-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	291 289	527 677		

A.A.C.C.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 225 942.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de et dégageant un bénéfice de 123 856.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements post clôture :

Néanmoins, ces éléments doivent être relativisés au regard de la crise sanitaire liée au COVID-19. Les prévisions sur l'exercice en cours dépendent en grande partie des décisions politiques qui pourraient être prises et des conséquences économiques qui pourraient en résulter.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

A.A.C.C.

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES :
1°) La société Groupe ABILIS et l'ensemble de ses filiales, dont fait partie la société, ont constaté que l'ensemble du personnel salarié du Groupe, mère, filiales, sous filiale, dépassait le seuil de 50 salariés, qu'au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière sociale, le Groupe constitué par la société GROUPE ABILIS, de ses filiales et sou filiale, constituait une Unité Economique et Sociale, dans la mesure où la société GROUPE ABILIS est associée dans l'ensemble de ses 20 filiales, impose par un règlement intérieur des règles de fonctionnement et des directives strictes qui s'imposent à chacun des dirigeants des filiales, notamment dans la gestion du marché d'Etat SPEC O 781, dont elle est attributaire, et dont les sociétés filiales sont sous-traitantes de production.
Il a donc été calculé une participation des salariés aux fruits de l'expansion sur les résultats de la société, qui sera versée entre les mains de la société GROUPE ABILIS, et reversée à l'ensemble des salariés de l'unité économique et sociale, dirigeants exclus, selon les modalités qui seront définis dans le cadre de la négociation entre les membres du Comité de Groupe, dont la procédure de mise en place est en cours, et les représentants de GROUPE ABILIS.

Pour la société le montant provisionné s'élève à 22133.56, majorée du forfait social d'un montant de 4426.71€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A.A.C.C.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 300		30 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	144 142		2 500
Installations générales agencements aménagements divers	9 375		21 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 418		3 466
TOTAL	159 936		27 304
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	164 236		57 304

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			33 300	33 300
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			146 642	146 642
Installations générales agencements aménagements divers			30 713	30 713
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 065	8 820	8 820
TOTAL		1 065	186 174	186 174
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL		1 065	220 474	220 474

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 800			2 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	98 061	25 256		123 317
Installations générales agencements aménagements divers	2 253	2 402		4 655
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 241	1 893	648	5 486
TOTAL	104 555	29 551	648	133 458
TOTAL GENERAL	107 355	29 551	648	136 258

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	25 256				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 402				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 893				
TOTAL	29 551				
TOTAL GENERAL	29 551				

A.A.C.C.

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Autres créances clients	461 937	461 937	
Impôts sur les bénéfices	23 165	23 165	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 108	16 108	
Débiteurs divers	4 939	4 939	
Charges constatées d'avance	5 858	5 858	
TOTAL	513 007	513 007	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 411	1 411		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	51 340	11 729	39 611	
Fournisseurs et comptes rattachés	87 229	87 229		
Personnel et comptes rattachés	66 524	66 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 621	41 621		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 094	44 094		
Autres impôts taxes et assimilés	6 871	6 871		
Groupe et associés	29 167	29 167		
Autres dettes	2 642	2 642		
TOTAL	330 900	291 289	39 611	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 660			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS PERSONNES PHYSIQUES	10.0000	10 000			10 000
ACTIONS PERSONNES MORALES	10.0000	3 108			3 108

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

FONDS ARTISANAL

Les éléments incorporels du fonds artisanal ne sont pas valorisés à l'actif du bilan. Il n'y donc pas lieu de s'interroger sur la constatation d'une dépréciation de leur valeur.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

A.A.G.C.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 148
Dettes fiscales et sociales	28 802
Autres dettes	2 642
Total	54 003

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 858
Total	5 858

A.A.C.C.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 459		
COMPTE COURANT ABILIS PARTICIPAT	26 561		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
TRAVAIX ADMINISTRATIFS ABILIS	1 739 442
TRAVAUX PARTICULIERS	640 271
TRAVAUX EXPORT	2 035
TRAVAUX EXO TVA	4 487
PORT SOUMIS TVA	420
PORT EXO TVA	424
PORTS EXPORT	54
Total	2 387 133

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5404.51 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 000
Total	60 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	78 000
Total (1)	78 000

Détail des cautions données

Cautions personnelle de Monsieur Patard à hauteur de 78000€
Nantissement du fonds de commerce

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

A.A.C.C.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE :

La société GROUPE ABILIS a souscrit deux contrats Indemnités de Fin de Carrière et Indemnités de licenciement, auprès de la société SWISSLIFE, pour l'ensemble des sociétés du GROUPE constituée par elle et par ses filiales et sous filiale, dans le cadre de l'Unité Economique et Sociale constituée. La société a donc comptabilisé, dans ses comptes, la cotisation calculée sur les salaires de son personnel destinée à abonder les contrats Groupe et assurer les risques mutualisés. Le règlement intérieur, l'objet social de la société Groupe ABILIS ont été modifiés en ce sens, afin de lui permettre d'assurer la gestion des appels de cotisation et les demandes d'indemnisation auprès de l'assureur.

Une procédure est initiée par la société GROUPE ABILIS aux fins d'obtenir un versement par l'ancien assureur le GAN, de tout ou partie des fonds figurant aux anciens contrats GAN ayant le même objet, sur les contrats souscrits auprès de SWISSLIFE. La Mutuelle des Maîtres Tailleurs et Cordonniers des Armées de Terre et de l'Air, société mutualiste approuvée par décret n° 1053 du 8 septembre 1895, dont le siège social est Pavillon Dauphine Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75116 PARIS, revendique tout ou partie de la propriété des fonds détenus par le GAN.

Les sommes détenues par le GAN, au titre des contrats, couvraient les risques Indemnité de Fin de carrière et indemnités de licenciement, de l'ensemble des salariés des sociétés filiales de Groupe ABILIS et des 5 Maîtres Ouvriers des Armées encore en activité de service, à la date du 31 août 2015.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNELLE	684
Total	684

A.A.C.C.